

Décision

Générale

colonial

Décision n° 636 DU 6 MAI 1966:

n° 636

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 mai 1966

Numéro JO
n° 6 du 01/06/1966

Date du numéro
1 juin 1966

TEXTE INTÉGRAL

Est accordée, à M. Mohamed Othman Youssouf, conseiller territorial, l'autorisation préalable d'édifier une clôture de terrain à Ambouli, sur le Titre foncier n° 986. La présente autorisation ne vaut pas permis de construire qui sera délivré par le Commandant de Cercle de Djibouti suivant la procédure réglementaire.